

Syndicat de chasse du Lot 227

AVIS AU PUBLIC

En application de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse il est porté à la connaissance du public que le rôle de répartition du produit de location de la chasse ainsi que le compte définitif de l'année d'exercice 2023/2024 du lot de chasse 227 peuvent être consultés pendant 15 jours, du 22 juin 2024 au 6 juillet 2024 auprès du président du collège des syndics, Guillaume LINCKELS, Ingeldorf, sur rendez-vous.

Ingeldorf, le 15 juin 2024

Le secrétaire-trésorier.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized initial 'S' followed by a long horizontal line extending to the right.